

Pendant ce temps, TCHOU YE KOU TCHOU, chef de la tribu des Tch'ou yue qui résidait à l'est du lac Barkoul (P'ou leï hai) et au sud de la montagne Kin po chan, tua TAN TAO-HOUEI, chargé par T'ai Tsoung de veiller sur cette région, et fit alliance avec Ho lou. Avant d'attaquer ce dernier, Leang Kien-fang marcha contre Kou Tchou, fortifié dans le Lao Chan, et le tua après avoir fait un grand massacre de ses troupes.

Cette même année 653, mourait YI-P'I TOU LOU, kagan des Turks occidentaux; son fils HIE-PI TA LOU prit le titre de TCHEN TCHOU CHE-HOU et marcha contre Cha po lo (Ho lou) avec lequel il était depuis longtemps en mauvais termes; d'abord victorieux, il fut ensuite complètement battu par Ho lou et obligé de faire sa soumission.

En 656, le général SOU TING-FANG dégagea TCH'ENG TCHE-TSIE et son second SOU HAI-TCHENG attaqués par les Tou Kiue et 20.000 cavaliers de la horde Chou-ni-che. l'une des cinq tribus Tou-lou; nommé administrateur général du district d'I-li, il battit Holou près de la rivière Ye-tie et l'obligea de fuir vers le royaume de Che kouo, anciennement Kang k'iu; poursuivi par SIAO SE-YE qui le captura. Sou Ting-fang plaça alors les cinq hordes Tou-lou sous le commandement de A-CHE-NA MI-CHE avec le titre de HING SI WANG, et les cinq hordes Nou-che-pi, sous le commandement de A-CHE-NA POU TCHEN avec le titre de KI-WANG-TSIUE; ils étaient grand général des colonies militaires, le premier de la droite, le second de la gauche. Sou Ting-fang ayant pacifié le pays des Turks occidentaux, rentra en Chine (657).¹ La destruction par les Chinois (658-9) de l'empire des Turks occidentaux grâce à l'alliance des Ouighours, avait étendu la puissance du Fils du Ciel au delà de l'Oxus jusqu'à l'Indus; c'est l'époque de sa plus grande extension vers l'ouest, mais les difficultés intérieures pendant le règne de l'impératrice Wou, les conquêtes des Arabes, et l'occupation de Kachgar par les Tibétains, fermèrent la route des Pamirs à l'envahisseur de l'est et rendirent illusoire la domination de la Chine dans ces pays

1. CHAVANNES, pp. 65-66; MAILLA, VI, p. 133.